

17. 2018-93 : CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE : ADOPTION DU PROJET, DU MONTANT PREVISIONNEL DE LA DEPENSE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que cette décision concerne les demandes de subventions à solliciter dans le cadre de ce projet.

Sylvie BAILLY : « N'a-t-on pas déjà voté l'article 1^{er} ? »

Monsieur le Maire : « C'est le Projet Scientifique et Culturel (PSC) qui a déjà été approuvé mais je souhaite que l'approbation du projet soit ré-inscrite avec indication du montant sur lequel seront estimées les subventions sollicitées. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du Patrimoine,

Vu la délibération n° 2017-120 du 9 novembre 2017 portant adoption du PSC (Projet Scientifique et Culturel) relatif au projet de création d'une médiathèque municipale,

Vu la délibération n° 2017-131 du 19 décembre 2017 portant adoption du projet de revitalisation du centre bourg,

Vu la délibération n° 2018-6 du 1^{er} février 2018 portant sur l'informatisation de la bibliothèque municipale et de la future médiathèque municipale,

Vu la délibération n° 2018-9 du 1^{er} février 2018 portant recrutement d'un AMO-programmiste dans le cadre du projet de création d'une médiathèque municipale,

Vu le Projet Scientifique et Culturel (PSC) relatif à l'aménagement d'une médiathèque municipale,

Vu le projet d'informatisation de la bibliothèque municipale et de la future médiathèque municipale,

Vu la fiche projet du PETR Val de Saône Vingeanne relative au projet de création d'une médiathèque municipale dans le cadre du contrat de territoire avec la Région Bourgogne Franche Comté,

Vu le programme d'actions relatif à la revitalisation du centre bourg,

Vu l'avis de la Commission Finances du 19 juin 2017 ;

Considérant que la Ville d'Auxonne a engagé un projet de revitalisation du centre bourg basé sur plusieurs objectifs,

Considérant que l'un de ces objectifs est d'offrir une nouvelle politique culturelle plus dynamique, plus moderne et répondant notamment aux attentes des Auxonnais, des habitants de l'intercommunalité et des touristes,

Considérant que c'est dans ce but qu'un projet de médiathèque municipale a été envisagé afin de permettre de resserrer les liens existants et d'offrir une nouvelle offre culturelle,

Considérant qu'un AMO-programmiste sera recruté pour accompagner la Ville dans ce projet,

Considérant que le projet de médiathèque municipale s'inscrit dans le projet de revitalisation du centre bourg,

Considérant qu'il convient d'approuver le projet de création d'une médiathèque municipale, le montant prévisionnel de la dépense et de solliciter des subventions,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité

ARTICLE 1^{er} : d'approuver le projet de création d'une médiathèque municipale dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

ARTICLE 2 : d'approuver le montant estimatif de la dépense pour cette opération qui s'élèverait à 1 575 000 HT.

ARTICLE 3 : de solliciter toute subvention mobilisable dans le cadre de cette opération.

[DRAC, REGION, DEPARTEMENT, ETAT (DETR, FNADT, FONDS DE SOUTIEN INV PUBLIC LOCAL), EUROPE, PETRVDSV, etc., la liste n'étant pas exhaustive]

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Nombre de voix pour	19	Abstentions	2 F VAUCHEY, D ARBELTIER
Nombre de voix contre	4 W LE GOFF, S BAILLY, E DE MATOS, JF COIQUIL	Ne prend pas part au vote	0

[.....]